

I.III Registres des contrôles

Les champs marqués d'un * doivent être remplis avant que le formulaire puisse être soumis au niveau suivant.

I. Contexte de l'application

I.III. Registres des contrôles (réf. Article 11 du règlement Bois)

La tenue de registres de contrôle est nécessaire pour mener des inspections et des mesures d'exécution efficaces, et facilite la planification des contrôles et l'établissement de rapports, ainsi que pour donner accès aux informations environnementales au grand public ou sur demande. Les données relatives aux contrôles effectués dans le cadre du règlement Bois et conservées dans les registres sont considérées comme des informations environnementales. En règle générale, l'accès aux informations environnementales doit être accordé à toute personne qui en fait la demande, sauf si ces informations relèvent de l'une des exceptions à cette règle, telles que la confidentialité des procédures protégées par la loi, les procédures en cours, les informations commerciales et les données à caractère personnel.

1 Veuillez préciser quelles informations sur les responsables suivants (opérateurs, commerçants et organisations de contrôle) ne sont pas conservées dans les registres des autorités compétentes (AC). Parmi les informations conservées, indiquez celles qui sont mises à disposition en vertu de l'article 11, paragraphe 2, et de la directive 2003/04/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement (c'est-à-dire lorsqu'aucune des exceptions ne s'applique) et de quelle manière :

	Ces informations ne sont pas conservées dans les registres des AC	Ces informations sont (partiellement) mises à la disposition du public	Ces informations sont (partiellement) mises à disposition sur demande uniquement	Aucune de ces informations n'est mise à disposition en raison des restrictions imposées par les dispositions de la législation nationale qui vont au-delà de la législation européenne
* Nom et adresse de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Raison du contrôle (<i>par exemple, risques identifiés dans le plan de contrôle, proximité d'un autre opérateur, préoccupation justifiée, contrôle semestriel</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Nature du contrôle ou de l'inspection (<i>par exemple, sur dossier seulement, sur dossier et sur place, inspections conjointes</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Préoccupations/ infractions identifiées lors du contrôle (<i>par exemple, mise sur le marché potentielle/confirmée de bois à risque non négligeable</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Décisions relatives aux mesures d'exécution (<i>avis de mesure corrective ou mesures provisoires similaires, ou sanctions par exemple</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Nom et adresse de la/des société(s) fournisseur(s) <i>(s'applique uniquement aux opérateurs et aux commerçants)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Nom et adresse de la/des société(s) acheteuse(s) <i>(s'applique uniquement aux opérateurs et aux commerçants)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Nom et adresse des opérateurs utilisant les services d'un organisme de contrôle <i>(s'applique uniquement aux organismes de contrôle)</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser dans les remarques ci-dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 Remarques :

Contact

ENV-DECLARE@ec.europa.eu